

# SavoirsCom1

## Des biens communs à la gouvernance commune

### POINTS CLEFS

Création d'un manifeste faisant office de régulateur : création d'un document servant d'arbitre en cas de litige, de boussole en cas de désorientation. Le temps passé à fixer les règles de fonctionnement contenues dans ce manifeste a été moindre que les ajustements de gouvernance qui auraient pu être nécessaires par la suite. Ces règles formalisées dans le document permettent de donner le pouvoir à ceux qui proposent et agissent : cela légitime la gouvernance par l'action

Pas de chef : dans cette structure il n'y a pas un leader ayant un poids prédominant dans les décisions. A partir du moment où ce sont « ceux qui font qui ont le pouvoir », toute personne motivée peut être leader sur une action ou une thématique

Qui ne dit mot consent : la recherche du consensus n'est pas un frein à partir du moment où ceux qui ne s'expriment pas sont considérés comme en accord avec le positionnement. Cela oblige les personnes à être réactives lors de prises de décisions, prises de décisions se faisant par le biais numérique

Bienveillance et confiance : sont deux éléments nécessaires au bon déroulement de ce type de gouvernance



**Le but de ce collectif d'individus est de créer une forme de plaidoyer autour des communautés se reconnaissant dans le mouvement des biens communs. Ce collectif se veut léger et efficace, comme les communautés d'amateurs du net. Il ne s'agit pas d'une nouvelle association proposant de l'information ou de la documentation, mais d'un regroupement d'individus partageant les mêmes valeurs et la même envie de comprendre et d'explorer en réseau des problématiques émergentes.**

Ce que veut ce collectif, c'est partager, agir et réfléchir en réseau sur les biens communs de la connaissance. C'est aussi s'engager pour une certaine vision de l'Internet et des espaces tangibles dans lesquels des communautés prennent forme et des apprentissages s'opèrent : des (tiers) lieux.

Ce collectif existe depuis 18 septembre 2012 et comprend principalement des acteurs Franciliens, même si ces derniers sont connectés à d'autres acteurs partout en France et dans le monde. Le collectif SavoirsCom1 défend l'idée

## Fiche de cas pratique

qu'avancer avec une communauté d'intérêt capable de provoquer des effets de réseaux sur ces enjeux est une force : ceux qui les ont compris les défendront. Le collectif est parrainé par Philippe Aigrain et Hervé Le Crosnier.

Le projet de cette structure est de renouveler la politique publique pour qu'il y ait un accès facilité aux biens communs. Le collectif a intégré un certain nombre de lobbyistes institutionnels. Un des buts est aussi d'alerter l'opinion publique pour, dans un second temps, faire du plaidoyer, être l'acteur qui pointe les contradictions et invite à changer les services proposés.

## Description du type de gouvernance

Le collectif recherche en permanence un équilibre ainsi que différentes formes d'implications pour les membres le composant. Que cela soit positionnements d'experts, traductions, créations de fiches sur certains auteurs, etc. La formalisation précise des apports est à construire.

Il est ouvert à tous mais pour y entrer il faut, soit connaître une personne déjà membre du collectif, soit faire un entretien avec une personne du collectif. Si la personne rejoint le collectif, elle doit en accepter les règles et être en accord avec le manifeste. A l'heure actuelle, le collectif réunit 100 membres. De façon objective il y a environ trente personnes actives dans le collectif.

## Problématique initiale

Les deux fondateurs/initiateurs, déçus du fonctionnement et des positions de leurs anciennes structures associatives qui leur semblaient très corporatistes, interdisant le positionnement sur des problèmes qui ne semblaient pas les toucher, ont décidé de créer leur propre structure. En 2012 ils ont créé ce

collectif qui s'est construit en réaction au modèle « classique » de l'association.

Dans leurs associations précédentes, le pouvoir de décision était séparé du pouvoir d'action ce qui pouvait rendre illégitime la notion même de hiérarchie selon eux. L'objet de ce regroupement se retrouve dans l'organisation même du collectif. Il n'y a pas d'attirail lourd lié à la gouvernance : pas d'instance formelle de prise de décision, pas de statut normatif rigidifiant les interactions etc. Le seul cadre est celui proposé par le manifeste : de fait, le collectif n'a pas d'existence légale. L'organisation de ce collectif est en adéquation avec son projet : une communauté qui s'est mise d'accord sur un ensemble de règles qu'ils gèrent tous ensemble.

## Démarches engagées

Comme dit précédemment, le modèle de gouvernance s'est construit en réaction au modèle associatif classique et s'exprime de différentes façons. Par exemple, l'absence de « chef » officiel et l'absence de description statutaire sont des éléments novateurs par rapport aux organisations associatives classiques.

Un des principes directeur du mode de prise de décision se traduit par « qui ne dit mot consent ». La validation d'une action ou d'un document ne nécessite pas la validation du collectif dans son ensemble. Si ce n'est pas le cas et que la personne a réagi trop tard, c'est qu'elle n'a pas pris suffisamment le temps de s'investir dans la prise de décision. Ce mode de décision permet de réagir plus rapidement qu'un circuit de décisions classique. Cela implique une grande réactivité.

L'intervention au nom du collectif ne demande pas une validation de tous : une information circule sur cette intervention mais cela peut se limiter à cela.

En cas d'absence de consensus lors d'un débat sur une position du collectif, le consensus approximatif est appliqué : ceux qui sont d'accord se mettent en action et ceux qui ont

## Fiche de cas pratique

pris position contre n'agissent pas. Le seul désaccord important qu'il pourrait y avoir concernerait le manifeste mais pour le moment cela ne s'est pas produit. L'élaboration du manifeste s'est déroulée lors de l'été 2012. La première version a été élaborée par les deux fondateurs (Lionel Maurel et Silvère Mercier). Elle a ensuite été amendée par le cercle proche avant d'être ouverte largement la consultation.

## Effets secondaires

Pour le moment le collectif a du mal à initier des projets importants et durables : difficile de faire des campagnes de communication, d'être initiateur et contributeur principal d'une campagne.

Un autre aspect négatif: ce groupe est davantage dans la réaction que dans la proposition spontanée (très peu proactif). Cela est peut-être dû au mode de fonctionnement axé sur la réaction.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site internet de cette structure à l'adresse suivante <http://www.savoirscom1.info/> ou à revoir le débat organisé par la Fonda avec un représentant de SavoirsCom1: <http://www.fonda.asso.fr/Les-communs-de-la-connaissance-1183.html>

*Cette fiche a été réalisée d'après l'intervention de Silvère Mercier et Lionel Maurel lors d'entretien ainsi que leurs interventions à la journée sur la gouvernance associative du 14 avril 2015.*

*Nous remercions Francine Eurard et Michel de Tapol pour leur contribution bénévole ainsi que le Mouvement associatif pour la co-organisation de cet événement.*

**Juillet 2015**

